

Les bons médicaments, au bon moment et au bon prix : Vers une politique sur les médicaments d'ordonnance pour le Canada

Mémoire de l'AMC au Comité permanent de la santé
de la Chambre des communes

Le 6 novembre 2003

SOMMAIRE

Au Canada, il se remplit chaque année 300 millions d'ordonnances – soit une dizaine pour chaque homme, femme et enfant. Les médicaments d'ordonnance ont eu des retombées bénéfiques à la fois pour la santé de la population canadienne et pour le système de santé : ils ont amélioré de façon spectaculaire la qualité de vie de beaucoup de gens et évité au Canada énormément de frais d'hospitalisation, de services sociaux et autres. On pourrait toutefois se demander si tous les médicaments d'ordonnance sont bien utilisés au Canada. Il se peut que des patients reçoivent trop peu de médicaments, en reçoivent trop ou reçoivent une médication sous-optimale pour leurs problèmes. En outre, les médicaments d'ordonnance coûtent cher. Depuis 1975, les dépenses en médicaments d'ordonnance ont grimpé plus rapidement que les autres dépenses du secteur de la santé au Canada et elles dépassent maintenant celles des services médicaux.

Les gouvernements, les prestataires de soins de santé, les fabricants de médicaments et le public doivent veiller constamment à ce que les Canadiens reçoivent une thérapie optimale et appropriée aux médicaments d'ordonnance : le bon médicament, au bon moment et au bon prix.

En ce qui concerne une politique sur les médicaments d'ordonnance, une stratégie réfléchie, cohérente, intégrée et «faite au Canada» devrait :

- faire passer la santé des patients d'abord;
- promouvoir et améliorer la qualité des ordonnances;
- respecter, appuyer et améliorer la relation thérapeutique entre les patients et les professionnels de la santé;
- promouvoir chez les patients l'observation de la pharmacothérapie;
- respecter le principe de la confidentialité des renseignements des patients et protéger les renseignements des patients et des prescripteurs.

Une politique sur les médicaments d'ordonnance au Canada devrait porter sur les éléments suivants :

- **Accès à**
 - de nouveaux médicaments efficaces dans un délai approprié;
 - la couverture de la médication nécessaire pour le traitement médical et dont le coût est exorbitant;
 - des médicaments génériques à des prix raisonnables;
 - une consultation patient-médecin dans le contexte du processus d'établissement de l'ordonnance;
 - maintien d'une capacité de recherche-développement au Canada.

Information équilibrée et exacte à l'intention des prestataires de soins de santé et du public.

Sécurité : par des mécanismes de surveillance systématique des médicaments d'ordonnance et de leurs effets.

Les médecins du Canada sont déterminés à collaborer avec les autres intervenants pour assurer que les Canadiens reçoivent les bons médicaments, au bon moment et au bon prix.

Sommaire des recommandations de l'AMC

1. Que le gouvernement fédéral mette en œuvre un mécanisme opportun et efficient d'examen des médicaments afin de ramener les délais d'examen à un niveau égal ou inférieur à celui d'autres pays de l'OCDE.
2. Que l'industrie pharmaceutique accorde la priorité à la recherche-développement sur des médicaments et des modes d'administration présentant une amélioration importante par rapport à des produits déjà en vente.
3. Que Santé Canada soumette à un mécanisme d'examen prioritaire tous les médicaments représentant une amélioration importante par rapport à des produits déjà en vente.
4. Que les gouvernements et les fournisseurs d'assurance effectuent des recherches pour déterminer les lacunes actuelles de la couverture des Canadiens en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance et mettent de l'avant divers choix stratégiques possibles pour fournir cette couverture et, ce faisant, tiennent compte notamment des rôles des payeurs publics et privés.
5. Que le gouvernement fédéral surveille et réglemente au besoin l'exportation des médicaments d'ordonnance afin d'assurer qu'ils demeurent disponibles pour les Canadiens.
6. Que la prescription de médicaments se fasse dans le contexte de la relation thérapeutique patient-médecin.
7. Que la publicité directe au consommateur (PDC) spécifique à une marque de médicament soit interdite au Canada.
8. Que le gouvernement fédéral applique dans toute leur force les restrictions imposées actuellement à la PDC par la Loi sur les aliments et drogues.
9. Que le gouvernement fédéral élabore et finance un programme intégré afin de fournir aux patients des renseignements exacts et impartiaux sur les médicaments d'ordonnance.
10. Que tous les intervenants unissent leurs efforts pour appuyer et favoriser la recherche fondée sur les résultats afin d'établir les pratiques exemplaires de prescription.
11. Que le gouvernement accélère les activités visant à établir l'Institut de la sécurité du patient en suivant une démarche systémique afin d'appuyer une culture de sécurité.
12. Que l'on mette en œuvre un système de surveillance postcommercialisation afin de surveiller continuellement la sûreté des médicaments vendus.